
[Imprimer](#)

Guide des Marchés publics < à 40 K€

Image

Depuis le 1er janvier 2020, de nouvelles opportunités s'ouvrent pour les entreprises avec un seuil relevé à 40 KE de montant des marchés publics disposant d'une procédure allégée.

Cette disposition permet de faciliter l'accès aux marchés publics.

Consultez ce guide pratique des marchés publics [ICI](#)